



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2024

COMMUNE DE

*Fournes-en-Weppes*

Le 18 juin 2024 à 20h00, le conseil municipal de la commune de Fournes-en-Weppes, légalement convoqué le 11 juin 2024, s'est réuni en mairie sous la présidence de Mme Marie-Jo KRAMARZ, Maire.

Présents : Marie-Jo KRAMARZ, Cécilia CHOTEAU, Jean-François DEQUEKER, Marie-Pascale RICHET, Jacques MENET, Nathalie BENIER, Claudine COTTIER, Sophie PERTUISET, Fabien COUSTENOBLE, Axel DEMOOR, Olivier DESEINE, Gilles GALLIANO, Sébastien GHYS, Maryvonne GUAQUIERE

Absents qui ont donné procuration : Dominique DEHOUE à Marie-Jo KRAMARZ, François RYCKEBUSCH à Nathalie BENIER

Absente excusée : Agnès QUENSON

Absent : Patrick BIEL

Secrétaire de séance : Alice LECOMTE

Le quorum étant atteint, Mme le Maire ouvre la séance et demande l'approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 juin 2024 qui est validé à l'unanimité.

### **1. Vente de l'ancienne perception - Propositions d'achat**

Madame le Maire rappelle qu'il a été décidé, lors du conseil municipal du 4 juillet 2022, de la cession du bâtiment de l'ancienne perception sis 1410 rue Faidherbe.

La procédure de vente aux enchères initiée en juin 2023 n'ayant pas abouti, il a été décidé de mettre le bien en vente via les agences immobilières Fournaises ainsi qu'une agence immobilière extérieure spécialisée en biens atypiques, et d'analyser les différentes propositions d'achat ainsi obtenues.

La parole est donnée à Cécilia CHOTEAU afin de présenter l'analyse des 7 offres reçues par les différentes agences immobilières.

Un tableau comparatif détaillé est soumis aux membres du conseil municipal afin de pouvoir recueillir leurs avis sur les différents projets et de pouvoir voter pour celui le plus en adéquation avec les critères définis, à savoir le prix net vendeur, la destination du projet présenté, la qualité architecturale du projet, la prise en compte de l'environnement et du stationnement.

Considérant le bien cadastré B 2130, B 2131 et B 2132 d'une contenance totale de 791 m<sup>2</sup> situé au 1410 rue Faidherbe abritant jusqu'en 2018 les services du trésor public ;

Vu la fermeture de la Perception de Fournes-en-Weppes au 31/12/2018 ;

Vu la délibération du 4 juillet 2022 actant le projet de cession du bâtiment de l'ancienne Perception ;

Vu la délibération en date du 12 septembre 2022 actant la désaffectation et le déclassement du bâtiment ;

Vu la consultation des domaines et son avis rendu en date du 1<sup>er</sup> mars 2023 sur une valeur vénale du bien à 340 000 € avec marge de 10 % ;

Vu la délégation du conseil municipal envers Mme le Maire pour la passation de marchés et accords-cadres dans la limite de 30 000 € permettant la signature de mandat de vente avec les agences immobilières Fournaises ainsi qu'une agence immobilière extérieure spécialisée en biens atypiques ;



Vu les différentes propositions d'achat et le tableau comparatif des projets inhérents à ces offres annexés à cette délibération ;

Considérant le caractère du bien, grande maison de maître (ancien château Delassus), et sa situation en plein centre-ville ;

Après présentation par la commission aménagement des 7 offres reçues par les différentes agences immobilières, chaque membre du conseil municipal a attribué son vote tel que présenté ci-dessous, à l'offre la plus cohérente en termes de projet, de prix et de conditions ; le tableau comparatif détaillé étant annexé à la présente délibération :

N° d'offre	Agence immobilière	Nombre de votes
1	ORPI - Fournes-en-Weppes	0
2	Sotheby's Lille	16
4	L'immobilière de Fournes	0
5	ORPI - Fournes-en-Weppes	0
6	ORPI - Fournes-en-Weppes	0
7	ORPI - Fournes-en-Weppes	0
8	Weppes Immo	0

Ainsi, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Valide la vente du bâtiment de l'ancienne Perception à M. FANDI Christophe au prix de 380 000 € net vendeur, via l'agence immobilière Sotheby's ;
- Donne autorisation à Madame le Maire pour signer tout document en rapport.

## **2. Avis sur la cession partielle de la parcelle ZC49 (Wicres) par le CCAS**

Vu l'article L.3211-14 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2241-5 ;

Considérant le projet d'aménagement d'une voie verte sur les communes de Sainghin-en-Weppes et Wicres, initié par la MEL ;

Considérant la nécessité pour la MEL, afin de mener à terme ce projet, d'acquérir une emprise d'environ 20 m<sup>2</sup> à extraire de la parcelle cadastrée ZC 49 sur la commune de Wicres, dont le CCAS de Fournes-en-Weppes est propriétaire ;

Considérant la proposition d'acquisition, eu égard à la nature du terrain, pour un prix en valeur occupée de 0,90 €/m<sup>2</sup>, hors indemnité d'éviction ;

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal :

- D'émettre un avis favorable à la cession, par le CCAS, d'une partie de la parcelle cadastrée ZC 49 sur la commune de Wicres, au profit de la MEL, moyennant le prix de 0,90 €/m<sup>2</sup>,
- D'autoriser Mme la Présidente du CCAS à signer les actes notariés.

Le conseil municipal valide à l'unanimité ces propositions relatives à la cession d'une partie de terrain par le CCAS.

Mme le Maire précise aux membres du conseil qu'une délibération du CCAS fera suite à celle-ci afin d'acter la vente.

**Mme le Maire conclut en remerciant les participant à ce conseil municipal et lève la séance à 20h15.**

La secrétaire de séance,  
Alice LECOMTE



La Maire,  
Marie-Jo KRAMARZ

